

Aborder les sujets de la violence familiale et de l'éducation
des enfants au Canada avec les nouveaux arrivants

Segment n° 5

Animatrice : Donna Joyette

Comment réagir si une victime ou un auteur
de violence se confie

(à faire et à ne pas faire)

et services de soutien dans la communauté

Comment réagir si une victime ou un auteur de violence se confie

À faire

- Toujours discuter en privé.
- Reconnaître à quel point il est difficile d'en parler à quelqu'un.
- Croire le client.
- S'assurer qu'il ne court aucun danger.
- Offrir du soutien - Examiner les possibilités de rompre l'isolement.
- Lui demander l'autorisation de l'adresser à une autre personne-ressource.
- Si de l'information est fournie, lui expliquer où la conserver.
- Se concentrer sur le comportement et ses conséquences plutôt que de vouloir coller des étiquettes.
- Utiliser un langage neutre, qui convient aux deux sexes.

Comment réagir si une victime ou un auteur de violence se confie

À ne pas faire

- Bombarder le client d'information.
- Faire des promesses que vous ne pourrez pas tenir - « Je ne le dirai à personne ».
- Avoir l'air choqué.
- Prendre des notes.
- Confronter l'agresseur.
- Demander pourquoi.
- Poser des questions orientées.
- ***Remarque : Ne franchissez pas la limite qui sépare le rôle d'animateur de celui de conseiller familial lorsqu'une personne décide de s'ouvrir à vous sur sa situation. Orientez la personne vers des conseillers formés à cet effet dans la communauté.***

Services de soutien offerts dans la communauté

- Services d'urgence (ligne d'urgence, police, refuges)
- Services sociaux familiaux
- Groupes de soutien
- Services de soins de santé
- Assistance juridique et financière
- Services de protection de l'enfance
- Certains services sont offerts dans d'autres langues, en dehors du français et de l'anglais.

Visitez le site Web www.familyabusedvd.ca et sélectionnez « Liens » pour accéder aux ressources et services.